

**Etaient présents :**

Mmes. MM. POULIQUEN Guillaume (AGNAC) - ROSO Emilien (ALLEMANS DU DROPT) *avec pouvoir de Jean-Marie LENZI* - BAURY Daniel (ARMILLAC) - CONSTANTIN Jean-Marie (BOURGOUGNAGUE) - RAPHALEN Jean-Claude (CAMBES) - GUERN Mickaël (LAPERCHE) - GARDEAU Jean-Luc - SAURON Cyrille (LA SAUVETAT DU DROPT) - BARJOU Jean-Pierre *avec pouvoir de Jean-Paul TRILLES* (LAUZUN) - RIEMENSBERGER Jacques - MARBOUTIN Jean (LAVERGNE) - VACQUE Jean-Noël- RICHARD Cécile - GALLO Nora - MENEGHELLO Gianni *avec pouvoir de Samira TAFTI* - TRIQUET SABATE Christophe - COTTIER Jérôme - SAUVE Luc *avec pouvoir de Christelle SAINT BAUZEL* - ETIENNE Claude *avec pouvoir de Jean-François BOULAY* - EON Claudine (MOUSTIER) - PICCOLO Christel *avec pouvoir de Christophe VERGNE* (PEYRIERES) - TRELLU Eric *avec pouvoir de Christian PENOT* - FARBOS Jean-Marie (ROUMAGNE) - NAVARRO Bernard (SAINT - COLOMB DE LAUZUN) - BONADONA Marie-José - DALTO Pascale - BELLOT Laurent - GIACUZZO Guy (SAINT - PARDOUX ISAAC) - CALLEWAERT Annick (SEGALAS).

**Etaient absents excusés :**

TRILLES Jean-Paul (LAUZUN) - TAFTI Samira - SAINT BAUZEL Christelle - BOULAY Jean-François (MIRAMONT DE GUYENNE) - LENZI Jean-Marie (MONTIGNAC DE LAUZUN) - VERGNE Christophe (MONTIGNAC TOUPINERIE) - PENOT Christian (PUYSSERAMPION)-

**Etaient absentes :** BISSON Guylaine (MIRAMONT DE GUYENNE) - CORBEL Marie (LACHAPELLE)

**Personnes invitées présentes :** NICOLAS Valérie, correspondante Le Républicain - Patricia PATIES CASSOL, correspondante Sud-Ouest, Aloïs TOUTON, BRUNIE Sophie, PRIVAT Elodie, PROUZET Dominique, THOMASSIN MURACCIOLE Annie, agents CCPL.

**A été nommé secrétaire de séance :** Jean-Noël VACQUE.

Monsieur le Président énonce les personnes excusées pour absence, les pouvoirs et remercie Monsieur le maire de MIRAMONT de GUYENNE d'accueillir le Conseil Communautaire. Il indique qu'à partir de la rentrée, les réunions de bureau et de conseil auront lieu dans les différentes communes de la Communauté de Communes, par alternance.

Ce compte-rendu complète

-la préparation du Conseil de ce jour, envoyée avec la convocation aux conseillers communautaires,

-les délibérations du Conseil Communautaire.

Le Président présente les différents sujets à l'ordre du jour.

**1.RH**

**1.1 ENVIRONNEMENT**

1.1.a Embauche d'un chauffeur - rippeur du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2021

Suite à une rupture conventionnelle avec un chauffeur du service de collecte des ordures ménagères, la collectivité avait recruté un agent par intérim. Ce dernier est en arrêt maladie, aussi il est procédé à un nouveau recrutement par intérim. Cet agent prendra ses fonctions le 16 août.

Monsieur Barjou précise que depuis lundi dernier, c'est compliqué pour le service d'où la nécessité du recrutement de ce chauffeur. Cette nuit, un rippeur a oublié de venir travailler.

Monsieur Roso indique qu'il est difficile de recruter, il faut stabiliser les effectifs.

1.1. b Recrutement de l'assistant administratif chargé de la tarification incitative au 1<sup>er</sup> novembre 2021.

Ce poste a déjà été créé par délibération et inscrit au budget. Le recrutement est programmé pour le 1<sup>er</sup> novembre 2021.

Avis favorable du Conseil Communautaire.

Monsieur BARJOU note les difficultés de gestion de certains personnels du service. Il note que grâce à l'implication de tous, des solutions sont trouvées pour maintenir la continuité des services.

## 1.2 VOIRIE

Stagiarisation d'un agent voirie au 1<sup>er</sup> septembre. Création d'un poste ;

Cet agent termine son contrat d'apprentissage au sein de la collectivité. Il donne entière satisfaction.

Monsieur MARBOUTIN demande s'il est détenteur du permis poids lourd.

M. CONSTANTIN répond qu'il souhaiterait qu'il passe le 26 tonnes. C'est un agent polyvalent.

Le Conseil Communautaire valide la création de poste (voir délibération n° 120-2021).

## 1.3 ADMINISTRATION GENERALE

Le contrat d'un agent arrive à terme fin septembre. Un contrat SPET de 20 h/semaine sera mis en œuvre à compter du 01/10/21. Les missions de ce poste seront réexaminées à la rentrée.

## 1.4 SERVICE TECHNIQUE

Recrutement d'un agent à l'association intermédiaire du 1<sup>er</sup> au 31 août 2021 compte tenu des congés et arrêts maladies sur ce service, validé par le Conseil Communautaire.

A noter qu'un agent a repris ses fonctions lundi 26/07/21 mais qu'aucune visibilité n'est possible quant à la pérennité de son retour.

## 1.5 FRANCE SERVICES

Création de deux postes d'agents de catégorie B et C.

Pour le recrutement du responsable, il est proposé la création des postes de rédacteur, rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe et rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Pour le poste d'accueil, il est proposé la création des postes d'adjoint administratif, d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe et d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Avis favorable du Conseil Communautaire (voir délibération n° 120-2021)

Si besoin d'un troisième agent, il sera possible de recourir à un agent via un contrat emploi compétences qui bénéficie d'un financement à 80% de l'Etat.

Monsieur POULIQUEN demande à M. VACQUE de faire un point sur l'aménagement de l'Espace France Services.

Monsieur VACQUE indique que le marché est en ligne pour un choix des entreprises fin septembre et des travaux fin 2021-début 2022.

## 1.6 CONSEILLER NUMERIQUE

Recrutement au 01/10/21 validé par le Conseil Communautaire - Il pourra ainsi se former avec l'ANCT fin 2021 et être opérationnel dans les communes (auprès notamment, des associations de personnes âgées) avant l'ouverture de l'espace France Services où il sera basé ».

**2. PETITE VILLE DE DEMAIN /ORT** - Plan d'actions et gouvernance présenté par Aloïs TOUTON, cheffe de projet PVD/ORT.

Petite Ville de Demain (PVD) est un plan de relance lancé par l'Etat en faveur des centralités rurales, où des binômes villes et Communauté de Communes vont bénéficier d'un accompagnement technique et financier pour revitaliser leurs territoires, et plus particulièrement leurs cœurs de bourgs. Cette notion de « centralité » est essentielle à ces deux dispositifs qui sont des outils adaptés aux communes ayant un vrai projet de revitalisation de centre-bourg.

Miramont-de-Guyenne est la commune ciblée par « Petites Villes de Demain » mais cette labellisation a vocation à s'étendre sur d'autres communes de la CCPL, via l'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT), si elles identifient un besoin et/ou un projet de revitalisation de leur centralités (habitat, commerce, etc.).

Toutes les communes n'intégreront pas le périmètre de l'ORT, pour autant, le rayonnement du projet sera bien communautaire et aura des retombées positive sur l'ensemble de la population du Pays de Lauzun.

PVD est donc l'opportunité d'écrire et réaliser un projet global, transversal et multithématique, au service de toute la collectivité.

## 1. CALENDRIER

PVD et l'ORT sont des programmes qui se déclinent en 3 grandes étapes :

- Une première phase d'environ 6 mois où sera portée l'étude stratégique de revitalisation du territoire à l'échelle intercommunale
- Dans les 6 à 12 mois suivant les résultats de l'étude, le projet sera formalisé par un avenant à la convention PVD. C'est à partir de là que « Petites Villes de Demain » va se transformer en « Opération de Revitalisation des Territoires ».
- Enfin, les actions seront déployées de façon concrète selon le plan d'action pluriannuel qui aura été signé.

Les 18 prochains mois serviront à réaliser un diagnostic exhaustif du territoire qui permettra d'identifier des enjeux, un périmètre d'ORT, et de poser l'ambition politique de la collectivité. Les enjeux et objectifs ciblés seront ensuite approfondis et, par thématique, priorisés puis déclinés par des « fiches actions ».

## 2. ACTEURS

La complexité de ces programmes réside également dans la pluralité des acteurs qui interviennent au cours du projet.

- Les élus : leur rôle est d'incarner le projet, le valider, et prendre les décisions afférentes à celui-ci. C'est aussi à eux de fédérer l'ensemble de la population autour du projet.
- Les partenaires (Anah, DDT, Banque des Territoires, CAUE, etc.) : ils peuvent être institutionnels et/ou financiers, et accompagnent tant financièrement que techniquement la réalisation du projet.
- Les maîtres d'ouvrages (Sem47, bailleurs, etc.) : ils sont les porteurs de projet et ont donc un rôle technique et opérationnel essentiel à la réalisation des actions.
- Les bénéficiaires : il s'agit généralement des habitants et usagers du territoire, qui peuvent être plus ou moins associés à la démarche territoriale.

## 3. Le chef de projet :

Le chef de projet a pour rôle de faire vivre le projet, de l'animer. Il coordonnera tous les acteurs précités, et conseillera ses élus. Il est aussi la garant du bon déroulement du projet et fera état aux élus de son avancement et des points de vigilance à avoir.

Il :

- Anime le projet au quotidien
- Posture aux multiples facettes et à géométrie variable
- Agit en toute légitimité : soutien direction, proximité des élus, (re)connaissance du terrain
- Pilote un dispositif multithématique et multi-acteurs
- Impulse la dynamique et cadence le projet
- Anticipe et prévient les risques
- Rend visible le projet.

Le rôle du chef de projet n'est pas d'écrire un projet de toute pièce de façon isolée. Il ne calque pas une méthode théorique qui s'applique à chaque territoire.

Le projet de territoire de la CCPL sera issu d'un travail conjoint et partenarial entre les élus, le chef de projet, et le bureau d'étude chargé de réaliser l'étude stratégique de revitalisation du territoire.

#### 4. Gouvernance :

L'ANCT demande aux collectivités de créer deux instances « réglementaires » de gouvernance sous-jacente à PVD :

- Le comité de projet, qui se réunit de façon annuelle, en présence d'élus du territoire, du Préfet de département et des services concernés.
- L'équipe projet, qui se réunit mensuellement et qui se compose du chef de projet, du DGS de la collectivité et de services concernés.

3 comités supplémentaires seront instaurés au sein de la CCPL pour faciliter les échanges, la transparence du projet et son suivi stratégique :

- Le Comité de Direction : réunion technique entre agent de la collectivité afin de faciliter les échanges entre les services
- Le Comité Technique : réunion technique élargie aux partenaires institutionnels et financiers pour s'assurer du bon déroulement du projet et lever les obstacles potentiels
- Le Comité de Pilotage : assurera la coordination stratégique et politique de l'ORT mensuellement, en présence du chef de projet, DGS de la collectivité, du Président de la CCPL, Maire de Miramont-de-Guyenne (également VP Economie, Agriculture et Tourisme), VP Habitat-Mobilité, VP Prospective-Politiques contractuelles, et deux maires représentants des communes rurales du territoire.

Pas de question du conseil communautaire. **Avis favorable du conseil communautaire.**

Monsieur ROSO rappelle qu'il a souhaité associer toutes les communes à la démarche. Il note la candidature de M. POULIQUEN pour siéger au comité de pilotage pour représenter les communes rurales.

#### 3. ENVIRONNEMENT

Autorisation au Président à signer une convention avec privés pour collecte des déchets sur chemins et accès privés. Voir délibération n° 121-2021.

#### 4. ECONOMIE AGRICULTURE TOURISME

OCMACS : résultats du COPIL du 8 juillet 2021 présentés par M. VACQUE et remis aux conseillers communautaires (29 175 € de subvention pour 3 entreprises qui investiront 89 486 €)

- Reconduction de l'OCMACS en 2022 : mobiliser les entreprises

A cet effet, une réunion des entreprises sera programmée le 7 octobre 2021. Des entreprises bénéficiaires de l'OCMACS et les partenaires institutionnels interviendront.

#### LANCEMENT OPERATION COLLECTIVE PIEGEAGE RAGONDINS :

Il a été décidé qu'en un premier temps, l'opération collective de piégeage aura lieu sur 2 secteurs pour couvrir toutes les communes et les rivières DOURDENE et DROPT.

La première opération de piégeage aura lieu tout le mois d'août sur le secteur de LAVERGNE et alentours. Dès septembre, elle aura lieu sur le secteur d'AGNAC et alentours.

Une première évaluation des résultats interviendra en septembre.

- Monsieur VACQUE annonce qu'un job dating au sein de C2R aura lieu avec Pôle Emploi le 23/09/21.

- Intervention de M. Jean MARBOUTIN au sujet de l'autonomie de fertilisation dans les fermes bio.

Des comparatifs de restitution d'azote dans le sol par des luzernes et des trèfles notamment sont en cours, afin de lutter contre l'augmentation des coûts à la tonne des fertilisants à ce jour (coût actuel = 450 € la tonne).

#### 5. HABITAT - MOBILITE - URBANISME

5.1 Travaux d'accessibilité sur les bâtiments intercommunaux - Coût HT 97 720 € (Travaux + Honoraires architecte + Coordonnateur SPS) - Délibération à prévoir pour honoraires de l'architecte et du coordonnateur SPS. Voir délibérations n° 122-2021 et 123-2021.

**5.2 Travaux assainissement 2 logements à PEYRIERE - Choix d'une entreprise après consultation : délibération reportée en septembre pour obtention de devis complémentaires.**

**6. Délibération : MODIFICATION ELECTION DES REPRESENTANTS de la COMMUNE de LAPERCHE au SYNDICAT MIXTE DROPT AVAL (M. GUERN Titulaire-M. AUGIZEAU, suppléant). Voir délibération n° 124-2021**

**7. Délibération : COTISATION A INTERCOS RURALES 2021 (2 603 €).**

Voir délibération n° 125 - 2021

L'association a obtenu la création d'un 6<sup>ème</sup> collège à la CODDEM où siègera le Président. Certaines intercommunalités disposent de matériel de prêt (un camion BOM à Coteaux et Landes de Gascogne par exemple). Enfin, le groupe de travail santé de la CCPL sera accueilli par certains Présidents d'EPCI d'intercos rurales 47 pour partager leur expérience dans ce domaine (maisons de santé, centres de santé, etc.)

Monsieur RAPHALEN demande si les médecins de la MSP seraient prêts à participer à une opération de vaccination. M. ROSO indique qu'il n'a pas rencontré les médecins à ce sujet.

**8. Délibération : APPEL A PROJET ORIENTATION de la Région Nouvelle Aquitaine avec le Pays V3G (6 304 €)**

Monsieur BARJOU bien que favorable à ce projet, demande une évaluation précise des résultats à l'issue de cette opération concernant l'orientation des jeunes. Monsieur VACQUE acquiesce.

Monsieur ROSO rappelle qu'il s'agit dans ce projet d'orienter les jeunes en lien avec les emplois à pourvoir sur le Pays V3G.

Voir délibération n° 126 - 2021.

**9. Délibération : AUTORISATION AU PRESIDENT D'ESTER EN JUSTICE**

Voir délibération n° 127-2021.

Monsieur MARBOUTIN demande des informations sur les logements.

Monsieur GARDEAU indique que tous les logements sont loués mais que les locataires sont sans cesse renouvelés ce qui implique des états des lieux de sortie et entrée mais aussi des travaux de nettoyage ou de réfection entre deux locataires.

Les agents du service (administratif et technique) sont ainsi très sollicités et connaissent une forte activité.

Les contentieux progressent avec des avis d'expulsion qui éviteront un accroissement de la dette.

Le parc est ainsi bien géré.

Monsieur BAURY demande que soit renégocié le prix du gaz pour les locataires. Monsieur GARDEAU indique qu'une réunion aura lieu avec le fournisseur en septembre.

Il sera demandé aux communes si elles souhaitent bénéficier du tarif groupé obtenu à l'issue de cette négociation.

**10. Délibération : PARTICIPATION AU SM DES VALLES DU TOLZAC**

Voir délibération n° 128-2021.

**11.POINT des COMMISSIONS**

**11.1 SPORT**

M. FARBOS participe aux assemblées générales des clubs qui mobilisent leurs licenciés pour un retour aux activités.

Le club de basket de Lauzun remercie la CCPL pour la subvention versée.

En septembre, la commission planchera sur les critères d'octroi des subventions aux associations. La commission recevra M. Michel BARJOU du CREPS de Bordeaux pour travailler sur le sujet des chemins de randonnée VTT (9 circuits sont ouverts). En fin de mandature, il est souhaité que chaque commune soit dotée de chemins de randonnées ou de parcours de santé.

Monsieur FARBOS indique que l'arrosage intégré a été installé au stade CARRETIER ; l'ensemencement sera effectué cette semaine et l'arrosage mis en marche.

Un match de coupe de France sera organisé au stade intercommunal Pierre PERIE. L'ASSA recevra l'A.S. MIRAMONT - LAVERGNE.

Il précise que du 8 au 22 août le tournoi annuel de Tennis sera organisé dans le strict respect des règles sanitaires.

Le 4 septembre aura lieu MIR'ASSO qui sera ouvert à toutes les associations de la CCPL.

## **11.2 CULTURE**

Mme RICHARD indique au Conseil Communautaire que le comité d'organisation du Concours Conte et Nouvelle s'est réuni aujourd'hui pour sélectionner les tapuscrits. La restitution aura lieu le vendredi 8 octobre prochain.

La randonnée du patrimoine aura lieu vendredi 3 septembre.

Monsieur POULIQUEN précise que le cinéma en plein air aura lieu le 31 juillet à AGNAC avec la projection du film « Coco » et sans pass-sanitaire. L'inauguration du 8 août à 12 h est maintenue.

Il ajoute qu'un agent de la Préfecture donne les consignes aux organisateurs.

Mme RICHARD indique que ce jour a eu lieu une réunion sécurité/secours a eu lieu avec M. le Sous-Préfet, sans conclusion.

Monsieur ROSO indique que le pass-sanitaire est sollicité.

Monsieur GARDEAU précise que la convention de prêt de matériel à BASTID'ART a été envoyée le 7 juin pour le festival et qu'à ce jour, la convention a été signée mais renvoyée sans chèque de caution et sans assurance de la manifestation. Sans ces pièces, aucune livraison ne sera effectuée. Le Conseil Communautaire émet un avis unanimement favorable à cette proposition.

## **11.3 VOIRIE**

Les fauchages sont en cours. La préparation des enduits est effectuée, les travaux aux communes sont en cours.

Monsieur GARDEAU demande le fauchage de la route d'AGNAC à ROUMAGNE (hautes herbes). Monsieur CONSTANTIN s'engage à faire réaliser ces travaux.

## **11.4 PROSPECTIVES - POLITIQUES CONTRACTUELLES**

Monsieur ROSO indique que la commission engagera une étude sur la piscine après avoir effectué des visites d'autres installations, sur le terrain.

D'autre part, Monsieur ROSO indique que durant la dernière conférence des exécutifs du SCoT, il a été indiqué qu'à la rentrée, des travaux seront menés à l'échelle du Pays et de ses intercommunalités pour qu'un Pôle d'Equilibre Territorial Rural remplace le SCoT et le Pays (même périmètre). La commission traitera ce sujet avant qu'il ne soit abordé en Bureau et en Conseil Communautaire.

## **11.5 HABITAT**

### **MAISON DE SANTE :**

Une réunion sur site avec l'architecte de la maison de santé a eu lieu. Toutes les entreprises convoquées n'ont pas pu venir. Il a été constaté des infiltrations au sol, au plafond, une ombrière vitrée extérieure qui s'affaisse. Un rapport de l'architecte a été réalisé avec des préconisations pour que les assurances décennales des entreprises puissent couvrir les risques ou que les réparations soient faites à l'amiable.

Une réunion avec les entreprises sur site sera organisée lundi 13 septembre à 9 heures.

### **TRAVAUX MAISON DES SAVEURS**

A la suite des deux prochains états des lieux sur des logements T4, un point sur le planning des travaux sera effectué pour tenter de caler les travaux à la Maison des Saveurs.

## **PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LG DECO et la CCPL**

Suite à l'expertise du cabinet HERAUT et associés, le protocole d'accord entre LG DECO et la CCPL a été signé par le Président le 22 juin 2021.

A ce jour, aucun retour de l'entreprise qui a été plusieurs fois relancée par le cabinet d'expertise.

Dans le cadre du non - respect du protocole avec date butoir au 31/10/21 pour la livraison des travaux, l'affaire sera mise en contentieux.

## **12. ENVIRONNEMENT**

Monsieur BARJOU précise que M. BRIERE rencontrera les maires très prochainement.

Monsieur MARBOUTIN et Monsieur CONSTANTIN témoignent sur l'efficacité des caméras pour prévenir les incivilités.

## **13. SANTE**

Monsieur ROSO indique que le groupe de travail santé s'est étoffé avec l'arrivée d'un pharmacien de MIRAMONT DE GUYENNE.

*La séance est levée à 19 h 30.*